

## Le 2 avril, votez pour des candidats représentatifs et au service de tous !

Ce jeudi, nous sommes amenés à élire nos représentants dans les Commissions Paritaires d'Établissements. Les CPE donnent des avis sur les principaux actes de gestion de nos carrières (titularisation, promotions, mutations, temps partiels, etc.). Dans la filière bibliothèques, elles servent de pré-CAP, nos carrières étant gérées au niveau national.

Les syndicats SNASUB-FSU FNEC-FP FO chez les magasiniers et BAS, SNASUB-FSU SGEN-CFDT en catégorie A, ont choisi de s'unir sur des engagements forts, pour un renouvellement des pratiques et des élus, pour que soient défendues la transparence, la cohérence et l'égalité de traitement.

### Notre représentativité nationale

Listes SNASUB-FSU et FNEC-FP FO

**67%** des suffrages à la CAPN des magasiniers : **6 élus sur 8**

**65%** des suffrages à la CAPN des BAS : **5 élus sur 6**

Listes SNASUB-FSU et SGEN-CFDT

**84%** des suffrages aux CAPN de catégorie A : **8 élus sur 8**

19 élus sur 22 : **ne vous trompez pas !** Si vous souhaitez des élus **représentatifs au niveau national**, qui ont la légitimité et le poids pour se faire entendre auprès des élus en CAPN et de l'administration centrale ou locale, votez pour les listes SNASUB-FNEC-FP et SNASUB-SGEN.

Plusieurs de nos candidats vous défendent au sein du CT, du CHSCT ou du CEVU à l'UBP.

### Notre action en faveur des personnels de la BCU

En votant pour les candidats des listes SNASUB, vous choisirez des représentants indépendants de l'administration, qui préparent chaque instance avec attention et qui en rendent compte. Notre intervention en CT et CHSCT ces derniers mois en atteste.

Outre notre travail régulier pour vous informer et défendre certains dossiers individuels, le SNASUB agit pour la **défense collective** des agents et services de la BCU. Citons depuis la rentrée :

Septembre 2014 : Notre intervention en CT et auprès de la Présidence permet de **faire annuler l'interdiction** faite à la rentrée aux agents de la BCU de suivre les formations concours sur leur temps de travail.

6 novembre 2014 : Rencontre avec le directeur de la BCU pour aborder le dossier formation ainsi que celui du repyramidage des postes. **Nous serons vigilants sur la mise en œuvre de celui-ci.**

21 novembre 2014 : Rencontre avec le Président sur plusieurs dossiers de la BCU (fermetures de 5 services, contrats non renouvelés, repyramidage, management). **Lettre de compte-rendu à tous les personnels.**

6 mars 2015 : Intervention auprès du Président sur la situation de Gergovia 1er cycle (non renouvellement d'une contractuelle remplaçant un congé parental).

19 mars 2015 : Rencontre avec les collègues de l'ESPE et demande d'audience auprès du Président concernant la situation extrêmement difficile du personnel de la Bibliothèque, en particulier avec l'annonce du non renouvellement du seul poste de magasinage occupé par un agent contractuel.

26 et 31 mars 2015 : réunions d'informations syndicales expliquant le nouveau régime indemnitaire et expliquant nos engagements en CPE. Diffusion d'un tract d'analyses à tous les personnels.

**Nous agissons ; nous sommes à l'écoute de tous ; nous rendons-compte et obtenons des résultats.**

## Nos engagements comme candidats à la CPE de la filière Bibliothèques

Nous sommes candidats parce que **nous ne sommes pas satisfaits de la façon dont la CPE de la filière Bibliothèque fonctionne**. Face à une administration qui cherche de plus en plus à avoir la main sur nos recrutements, sur nos promotions, il faut des élus s'engageant à défendre l'égalité de traitement, refusant le clientélisme. **Nous nous engageons sur 4 points.**

*1-Parce qu'il est difficile pour les élus de CPE de juger des dossiers de collègues de leur établissement, de leur service parfois, nous défendons la mise en place de critères objectifs, quantifiables (si possibles transposables en barèmes). Lors des propositions pour les listes d'aptitude, les tableaux d'avancement, c'est le critère de l'ancienneté dans le grade puis le corps qui doit prévaloir en premier lieu ;*

**Nous voulons en finir avec la modification chaque année des critères** établissant la liste des agents promouvables, en particulier pour les agents de catégorie C. C'était un engagement de Mathias Bernard en 2012. Il faut mettre en place **des critères cohérents** d'une année sur l'autre, **transparentes**.

*2-Parce que nous défendons l'égalité de traitement et les prérogatives des CAP nationales, nous demanderons à ce que l'ensemble des dossiers soient transmis lors des tableaux d'avancement ou listes d'aptitudes. Le 1er choix d'une CPE ne sera pas nécessairement celui d'une CAP et il faut permettre aux collègues placés ensuite de voir leur dossier étudié.*

**Il est faux d'affirmer qu'1 seul dossier par établissement est étudié en CAPN !** La plupart en envoient 2 ou 3. **Ce sont nos élus nationaux**, largement majoritaires, **qui vous l'assurent !** C'est pourquoi il faut établir et envoyer en CAP des listes de promouvables avec plusieurs noms **et garder en mémoire ces listes**.

**Il est faux d'affirmer qu'il faut être magasinier principal 1<sup>ère</sup> classe pour avoir une chance d'être promu.** Grâce aux interventions du SNASUB, chaque année, des collègues qui ne sont pas "magasinier principal 1<sup>ère</sup> classe" sont promus en B. Ce qui compte, c'est le dossier : l'ancienneté, les responsabilités exercées, les formations suivies, le fait d'avoir passé des concours, etc.

**Nous sommes contre les rapports d'activité** car ils favorisent les plus jeunes, les sur-diplômés, ceux à qui la hiérarchie confie les missions les plus valorisantes. **Le rapport est un facteur d'inégalité !**

*3-Nous nous opposerons à toute mise en place de tris des agents demandant leur mutation à l'UBP. Non au profilage des postes et au droit de veto des présidents. Seules les CAP nationales, qui connaissent tous les dossiers, doivent continuer à décider des mutations, sur la base de critères les plus objectifs possibles, en particulier familiaux ou médicaux.*

**Non aux pratiques actuelles de l'Administration à la CPE pour faire avaliser ses choix**, basés uniquement sur le profil des agents ou sur le fait qu'ils aient été reçus en entretien.

*4-Pour limiter le poids et la sur-représentation de la hiérarchie parmi les élus, nous demanderons que l'ensemble des élus se range sur l'avis des représentants du corps des agents dont le dossier est étudié.*

A la CPE de Clermont, trop souvent, c'est l'avis des élus catégorie A, impliqués dans les choix de l'administration, qui a prévalu dans l'étude des dossiers des magasiniers et BAS. Nous sommes opposés à ces pratiques.

**le 2 avril 2015**

**Magasiniers et BAS**

**Votez pour les listes SNASUB-FSU FNEC-FP FO**

**Bibliothécaires et Conservateurs**

**Votez pour la liste SNASUB-FSU SGEN-CFDT**